



Votation fédérale du 13 février 2011

OUI *Pas d'armes
à la maison
à l'initiative*

Votations cantonales du 13 février 2011

NON *Ils fraudent,
nous payons ?
à l'injustice fiscale*

NON *Fondation de
logements sociaux
à une fusion
bureaucratique*

SIT

16, Chaudronniers - 1211 Genève 3 - tél : 022 818 03 00
internet : www.sit-syndicat.ch - courriel : sit@sit-syndicat.ch

Votation fédérale

Contre la violence des armes Pour améliorer la sécurité, votez OUI

Le SIT recommande de voter OUI à l'initiative pour la protection contre la violence des armes, un sujet qui porte sur les conditions de vie familiale et sociale, et mérite d'être soutenu.

En Suisse, un ménage sur trois dispose d'une arme à feu, le plus souvent l'arme militaire! La grande majorité des morts par ces armes sont occasionnées sur des « coups de têtes » qui, en l'absence d'une arme, n'auraient pas eu lieu, ou avec moins de conséquence. Plus il est facile d'avoir accès à une arme à feu, plus les risques de violence et de drames sont élevés, des menaces par armes, et des blessures graves, aux homicides et aux suicides.

L'initiative demande principalement que l'arme militaire soit retournée à l'arsenal entre les périodes de service. Il n'y a plus aucune raison que les armes soient gardées à la maison, où elles ne servent qu'à causer des accidents. La raison initiale, qui était qu'en

cas de mobilisation, les soldats devaient directement rejoindre leur unité avec leur fusil, ne correspond à aucun scénario actuel de mobilisation ou d'intervention militaire.

L'initiative fixe aussi que celui qui veut acquérir une arme doit démontrer ses capacités (avec un minimum de formation visant à garantir une utilisation responsable) mais aussi son besoin, s'agissant d'un engin potentiellement mortel.

Enfin, la loi instaurera un registre des armes, permettant un suivi des armes en circulation et interdit les armes particulièrement dangereuses. Les tireurs sportifs, les chasseurs, les corps de police ou de sécurité ou encore les collectionneurs sont évidemment considérés comme des exceptions. Les utilisations de loisir ou professionnelles sont donc garanties.

Quant à la question de la sécurité, remuée vote après vote, il est évident, au contraire de ce que prétendent les opposants, que l'insécurité n'augmentera pas, bien au contraire: l'insécurité augmente lorsque le nombre

d'armes en circulation augmente. L'affiche des opposants, qui vous "braque" et cherche à vous faire peur, utilise justement « l'arme » de la menace et de la manipulation violente. Certes, l'initiative ne désarmera pas la toute petite minorité de délinquants qui planifient leurs crimes. Mais croire que la possession d'une arme à feu nous en protégera est une illusion dangereuse: un voisin ou un mari prompt de la gâchette et se prenant pour un justicier devient à son tour une menace, et non une sécurité. De plus, on croyait jusqu'à aujourd'hui qu'il était interdit de se servir de son arme militaire en dehors de périodes de service ! La sécurité est, au contraire, garantie par l'édifice social tissé autour des personnes, autour des familles, que nous, syndicat, défendons et construisons chaque fois que nous le pouvons, et non par une arme à disposition de main inexpertes.

Enfin, ce n'est pas un hasard si toutes les associations féminines soutiennent cette initiative: car l'immense majorité des victimes des armes à

feu sont des femmes, qui paient le prix fort des coups de têtes (et de feu) d'hommes emportés par leur colère. Ce que savent aussi les médecins et les milieux de la santé, qui eux aussi soutiennent l'initiative, et connaissent le véritable coût social de ces armes. Dans les soutiens, on compte enfin des associations de poli-

ciers comme la Fédération suisse des fonctionnaires de police, qui sont convaincus que la sécurité sera améliorée par l'initiative; des chasseurs qui ont compris les buts de l'initiative (protéger les familles, pas empêcher la chasse), et des officiers de l'armée qui savent que le maintien du fusil d'assaut à la maison

ne rime à rien militairement.

Aucune hésitation donc: les armes militaires doivent rester à l'arsenal, et les autres répondre à un vrai besoin. Votons OUI à la limitation de leur circulation.

Votations cantonales

Fondations immobilières Non à la fusion mammoth

Le peuple genevois doit voter sur le projet de loi 10330 modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (1405. En effet, toute modification de cette loi est soumise au peuple sans référendum

Pour rappel, une première fusion a permis de passer de 10 à 4 Fondations immobilières de droit public (FIDP).

Ces fondations, qui gèrent les logements, se partagent une partie du territoire genevois. Le projet de loi représente une nouvelle rationalisation des FIDP par la fusion des quatre actuelles en une seule pour, selon le Conseiller d'État Mark Muller, faire face au défi de gérer harmonieusement le parc social actuel et les milliers de nou-

veaux logements devant le rejoindre au cours des prochaines décennies.

Si le SIT adhère au principe d'une plus grande professionnalisation des FIDP, la première restructuration ne s'est pas accompagnée d'un renforcement des équipes professionnelles. Il est donc vraisemblable que l'on assisterait à nouveau à une politique libérale de diminution de postes pour la gestion d'un parc de 1'800 immeubles et près de 24'000 locataires.

Il n'est par ailleurs pas acceptable de remplacer le contrôle démocratique exercé par les miliciens dans les Conseils de fondation par une bureaucratisation d'un Conseil adoubé par le magistrat en place, ac-

compagné d'une externalisation aux régies immobilières. En effet, la fusion, réduirait drastiquement le nombre de membres "miliciens" dans le Conseil de fondation. Le travail de milice dans les FIDP permet, sans idéalisme, une gestion sociale des conflits et cas sociaux qui se présentent dans les immeubles d'utilité publique. La fusion proposée ne laisserait que l'attribution de logements au contrôle démocratique.

Le SIT s'associe au milieu de défenses des locataires pour refuser ce projet mammoth!

NON à l'amnistie fiscale cantonale

NON à un vol organisé aux dépens de la collectivité et à une scandaleuse incitation à la fraude !

La loi fédérale existante supprime déjà les procédures pénales encourues par les fraudeurs du fisc repentis. Mais la nouvelle loi genevoise offre bien plus qu'une telle «amnistie fiscale» : les fraudeurs gardent 70% des montants qu'ils ont soustrait à la collectivité depuis 10 ans !

C'est un peu comme si on faisait grâce de leur peine à des cambrioleurs repentis, en leur offrant - en plus ! - de conserver les trois quarts de leur butin !

Deux poids, deux mesures aux dépens des contribuables honnêtes

Avec cette loi, à revenu égal, des contribuables honnêtes paieront bien plus que des fraudeurs. Pire, des contribuables modestes seront plus taxés que des gros revenus amnistiés... et récompensés pour leur délit !

Ceux qui paient correctement leurs impôts passeront pour des idiots aux yeux de fraudeurs qui se frotteront les mains et se rempliront les poches sur le dos de la collectivité. C'est immoral et va à l'encontre des règles élémentaires de la citoyenneté.

Une loi qui viole les règles de droit

En prônant le «qui a plus, paiera moins», cette loi viole gravement le principe de l'égalité devant l'impôt et de le principe de contributions adaptées aux moyens de chacun.

Faire de la fraude fiscale un sport cantonal ?

Vingt des vingt-trois cantons suisses se satisfont d'appliquer l'amnistie fédérale pour encourager les contribuables amnésiques à ressortir leurs magots planqués. Avec cette loi, Genève deviendrait le canton le plus laxiste pour ceux qui érigent en sport ce délit qu'est la fraude fiscale.

Accepter cette «amnistie cantonale» est non seulement immoral :

- c'est récompenser les fraudeurs avec un cadeau de 70 % de ce qu'ils auraient dû payer;
- c'est priver la collectivité de ressources nécessaires pour les soins, l'éducation, les infrastructures, la sécurité...
- c'est cautionner le vol au dépens de la République et canton de Genève; et de l'ensemble des contribuables honnêtes.

Pour ne pas être les dindons de la farce :

NON à l'«amnistie fiscale» cantonale le 13 février 2011